



Ville de  
**Saint-Laurent du Maroni**  
Sèves de Guyane

Le 27 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI MET EN PLACE DES PERMANENCES ÉTAT-CIVIL DANS LES QUARTIERS

*Sophie CHARLES, maire de Saint-Laurent du Maroni, et son conseil municipal informent les administrés que des permanences du service Etat-civil seront mises en place dans plusieurs quartiers de la commune à compter du lundi 31 août 2020 à 8h.*

*Cette action s'inscrit dans la double volonté de la commune d'aller à la rencontre des habitants dans les quartiers et d'innover afin d'améliorer en continu la qualité du service qu'elle délivre aux administrés.*

*Les permanences se tiendront de 8h à 12h sans RDV :*

- *Tous les lundis dans la maison de quartier du village Terre-Rouge*
- *Tous les mardis dans la maison de quartier des Cultures à l'exception des 15 septembre et 08 décembre 2020*
- *Tous les mercredis et jeudis dans la maison de quartier des Sables Blancs*
- *Tous les vendredis dans la maison de quartier de la Charbonnière à partir du mois d'octobre*

*L'ensemble des actes d'état-civil seront délivrés dans le cadre de ces permanences à l'exception des cartes nationales d'identité et des passeports.*

*En raison du contexte sanitaire, une attention particulière sera portée aux gestes barrières et à la distanciation physique. Les administrés devront respecter toutes les mesures mises en place par la commune, à savoir :*

- *Port du masque obligatoire pour pénétrer dans les locaux.*

- **Lavage des mains systématique et/ou utilisation de gel hydroalcoolique avant d'entrer dans les bureaux**
- **Seul un administré sera reçu par dossier**
- **La distanciation sociale, notamment dans les files d'attente, devra être respectée. Elle sera matérialisée par des marquages adaptés.**

**Madame le maire tient à rappeler que l'épidémie de coronavirus n'est pas terminée. Le virus circule encore activement sur le territoire. Il est de notre responsabilité individuelle et collective de rester vigilants et d'appliquer toutes les mesures mises en place par les autorités, au premier rang desquelles les gestes barrières et la distanciation physique.**

Sophie CHARLES



Maire de Saint-Laurent du Maroni